



Lettre de Consultation
Prestation de maintenance des véhicules
« Dépôt de plis »

Réf. N° 121 /ATM/DR/SDAG/DL/2023

Date : 27/02/2023

Page 01/06

ATM Mobilis EPE / SPA
Direction Régionale de Constantine
Sous Direction des Affaires Générales
Département Logistique

RC : 0962287B03
NIF : 000316096228742
Art. : 16217010002

CONSULTATION N° 003/ATM/DR/SDAG/DL/2023

1. Objet de la consultation : Prestation de maintenances des véhicules.

2. Désignation :

La Direction Régionale de Constantine d'ATM Mobilis vous consulte pour présenter votre offre relative à la prestation de maintenance des véhicules de service multimarque touristique et utilitaire appartenant à ATM Mobilis et ce dans la catégorie suivante :

- Réparation mécanique
- Prestation de Tôlerie
- Prestation d'entretien
- Prestation d'électricité
- Prestation de Dépannage

3. L'éligibilité :

- Tous les soumissionnaires dont leur activité principale est conforme aux catégories mentionnées ci-dessus
- Tous les soumissionnaires : personne (s) physique (s) ou morale, qualifiés, disposant des capacités financières, technologiques, juridiques et réglementaires conformes à la législation et la réglementation en vigueur, pour répondre aux exigences de la présente lettre de consultation.

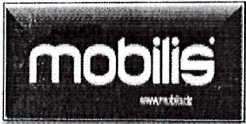
4. Conditions de soumission :

- Les soumissionnaires assurent au moins une activité conforme aux catégories exigées par ATM Mobilis.
- Tous les soumissionnaires peuvent soumissionner pour un ou l'ensemble des prestations (05 catégories de prestations).

5. Document à fournir :

- La présente lettre de consultation avec accusé de réception du soumissionnaire
- Copie du registre de commerce de l'entreprise ou carte d'artisan ;
- Le numéro d'identification fiscale (NIF) ;
- Liste des tarifs (voir page 3) ;
- Liste des moyens humains et matériels du soumissionnaire ;
- Copie de l'acte de propriété ou contrat de location ou tout autre document justifiant l'utilisation du local destiné à l'activité du soumissionnaire.





Lettre de Consultation
Prestation de maintenance des véhicules
« Dépôt de plis »

Réf. N° 121 /ATM/DR/SDAG/DL/2023
 Date : 27/02/2023
 Page 02/06

6. Evaluation des offres :

6.1 Evaluation des offres technique 40 points :

N°	Désignation	Note
01	<u>Moyens humains main d'œuvre qualifiée :</u> ➤ De 03 à 05 ouvriers : 05 pts ➤ Plus de 06 ouvriers : 10 pts	10 pts
02	<u>Moyens matériels:</u> <u>Pont élévateur</u> ou <u>fosse</u> , <u>servante outillage</u> , <u>vérin</u> , compresseur, <u>girafe</u> . 2 points pour chaque outil.	10 pts
03	<u>Consistance du local</u> ➤ Moins de 100m ² 2.5 pts ➤ Plus de 100m ² 05 pts	05 pts
04	<u>Garantie pièces de rechange d'origine:</u> • Les délais de garantie doivent être exprimés par mois. • Le soumissionnaire offrant le délai de garantie le plus <u>long</u> obtiendra la meilleure note (10 points). • Les autres soumissionnaires obtiendront leur note selon la formule suivante : Note = (Délai de la soumission * 10) / délai le plus long	10 pts
05	<u>Références professionnelles:</u> ➤ - Plus de 10 bonne exécution : 05 pts ➤ - Les autres soumissionnaires obtiendront leur note selon la formule suivante : Note = (Délai de la soumission * 05) / délai le plus long	05 pts

Rappel : Joindre un engagement pour les moyens humains et matériels.

6.2 Evaluation des offres financières 60 points :

Le taux horaire (main d'œuvre) en HT est fixé comme suit :

6.2 -A- Prestation mécanique notation 25/60:

- T1 : Travaux légers : DA/Heure
- T2 : Travaux Moteur : DA/Heure
- T3 : Electricité : DA/Heure
- T4 : Grands Travaux : DA/Heure





Lettre de Consultation
Prestation de maintenance des véhicules
« Dépôt de plis »

Réf. N° 121 /ATM/DR/SDAG/DL/2023
Date : 27/02/2023
Page 03/06

6.2 -B- Carrosserie notation 25/60 :

Tôlerie :

T1	: Petits Travaux	DA/Heure
T2	: Retouches Carrosserie	DA/Heure
T3	: Travaux Carrosserie	DA/Heure
T4	: Grands Travaux	DA/Heure
T5	: Pistoilage et peinture	DA/Heure

6.3 -C- Devis forfaitaire (grands travaux) Gratuit

6.4 -D- Scanner notation 5/60 : DA/Heure

6.5 -E- GéométrieDA/Heure

6.6 -F- Dépannage notation 5/60 :

1- Dépannage (distance inférieure à 50 Km) DA/Km

2- Dépannage (distance supérieure à 50 Km) DA/Km

6.7 -G- Check up (*) Gratuit

Le check up comprend:

- Contrôle de la suspension du véhicule
- Contrôle du système de freinage du véhicule
- Contrôle de la consommation d'énergie
- Contrôle du niveau du réfrigérant (air conditionné)
- Contrôle réglage des feux
- Géométrie (parallélisme, équilibrage)
- Gonflage des pneus (d'air azoté)
- Nettoyage et lavage des véhicules

Le soumissionnaire proposant l'offre la moins disante obtiendra la meilleure note (60 points).

Le reste des soumissionnaires obtiendront les notes selon la formule suivante :

Note = (montant de l'offre la moins disante * 60) / l'offre de la soumission.

7. Critère de Sélection :

Offre mieux disant après évaluation (note technique + financière).

En cas de désistement du fournisseur retenu après l'évaluation des offres, on procédera au fournisseur classé en deuxième position dans le PV d'évaluation des offres.





Lettre de Consultation
Prestation de maintenance des véhicules
« Dépôt de plis »

Réf. N° 121 /ATM/DR/SDAG/DL/2023

Date : 27/02/2023

Page 04/06

8. Délais de validité de l'offre :

Sauf indication contraire l'offre devra rester valide pendant soixante (60) jours à compter de la date d'ouverture des plis.

ATM Mobilis peut solliciter l'accord du ou des soumissionnaires (par fax ou courrier) pour une prorogation de la durée de validité de l'offre.

Dans le cas de prorogation de délai de validité des offres, aucune modification sur ces dernières ne sera tolérée par ATM Mobilis.

La durée de la validité des offres est fixée à soixante (60) jours à partir de la date d'ouverture des plis.

9. Dépôt des offres :

Le dossier de l'offre du soumissionnaire exigé par la présente lettre de consultation sera remis dans une seule enveloppe fermé, non identifiable portant uniquement la mention suivante :

« SOUMISSION A NE PAS OUVRIR »
« Consultation N° 003/ATM/DR/SDAG/DL/2023 »,
« Prestation de maintenances des véhicules »

Aucune autre indication notamment en ce qui concerne l'identification de la société ne doit apparaître sur cette enveloppe.

Il est obligatoire de déposer les plis en question le jour de la clôture de la présente lettre de consultation.

10. Remise des offres :

Les soumissionnaires sont tenus de remettre leurs offres techniques et financières en une seule fois.

A l'adresse indiquée ci-après :

ATM Mobilis - Direction Régionale de Constantine
04, Cité ELNASSIM route de Batna 5e KM ONAMA Constantine,
Commission d'ouverture des plis

11. Date et heure limite de dépôts des offres sont fixées le : 08/03/2023 avant 12H00.

L'ouverture des plis (techniques et financiers) aura lieu le même jour à 14H00 à l'adresse sus indiquée.

Il convient de noter qu'une seule personne (Le représentant dûment mandaté, muni d'une autorisation délivrée par le responsable de l'entreprise) pourra assister à la séance d'ouverture des plis.

12. Mode de paiement :

Le paiement des prestations sera effectué par chèque ou par Virement bancaire au compte du soumissionnaire retenu.



13. Soumission incomplète :

Le soumissionnaire dont son offre est incomplète, sera invité à compléter son dossier dans un délai maximum de 05 jours sous peine de rejet de son offre par la commission d'évaluation des offres.

En tout état de cause, les offres déposées sans les documents suivants

Seront automatiquement rejetées :

- La présente lettre de consultation avec accusé de réception du soumissionnaire ;
- Copie du registre de commerce de l'entreprise ou la carte d'artisan ;
- Le numéro d'identification fiscale (NIF) ;
- Liste des tarifs (voir page 3).
- Liste des moyens humains et matériels du soumissionnaire
- Copie de l'acte de propriété ou contrat de location ou tout autre document justifiant l'utilisation du local destiné à l'activité du soumissionnaire.



DOUCHEN Aii
Directeur Régional
Constantine

27 FEV. 2023

NB : ATM Mobilis a la faculté de décider à tout moment et avant la notification des résultats de la consultation au (x) candidats (s) retenu (s) et avant notification du contrat de mettre fin au processus de consultation notamment dans le cas d'une offre excessive, les candidats consultés seront informés de l'annulation de la consultation.